

APRÈS UNE RECONVERSION ÉCONOMIQUEMENT RÉUSSIE DANS LE BASSIN POTASSIQUE ALSACIEN, QUEL DEVENIR POUR SON HÉRITAGE MINIER ?

Bassin minier, héritage minier, reconversion, patrimoine

L'exploitation minière transforme profondément les territoires dans lesquels elle se déploie. L'extraction d'un minerai, depuis un gisement plus ou moins profond, ne se fait pas sans produire d'amoncellements de déchets, sans puits qui communiquent avec le sous-sol, sans installations en surface pour traiter/purifier, sans moyens logistiques pour transporter et expédier la précieuse matière, sans logements pour la multitude d'ouvriers. Le bassin potassique alsacien, entre les Vosges et le Rhin, au Nord-Ouest de Mulhouse, n'a pas échappé à la règle. De la découverte, en 1904, des couches profondes de sylvinite de laquelle on extrait la potasse, jusqu'à la fin de l'exploitation en 2002, ce pays de cultures, forêts et prairies humides a vu apparaître carreaux (chevalements, bâtiments, machines), terrils, cités minières et voies ferrées sur une douzaine de communes. Impossible aujourd'hui, en sillonnant les routes alentours, de ne pas être intrigué par ces collines qui n'en sont pas, rythmant le paysage, par la régularité des cités minières ou par la monumentalité du puit Rodolphe culminant à 40m. Mais l'emprise du système minier s'est étendue bien au-delà des communes du bassin, notamment par les chemins de fer allant jusqu'au port de Strasbourg, le canal d'acheminement des déchets résiduels dans le Rhin, ou l'immigration de main d'œuvre étrangère.

Après le déclin puis l'arrêt définitif des activités, le devenir des traces de l'exploitation minière s'est posé et se pose toujours aujourd'hui. Si la reconversion économique semble globalement réussie dans le bassin potassique, les carreaux et leurs terrils ont eu des destins variables jusqu'à aujourd'hui, allant de la disparition totale au profit de zones d'activités ou de fermes solaires, à la conservation quasi-intégrale, en passant par la réduction de taille de terril ou encore l'état de friche en attente de projet.

Considérées comme des séquelles par leur enfrichement, leur évocation du labeur et des accidents, ou encore leur impact écologique, ces marques du passé minier ont aussi acquis un statut de patrimoine, que collectivités et anciens mineurs, notamment, estiment devoir transmettre aux générations futures. Monumentalité, structuration du territoire, architecture mais aussi techniques, modes de vie, méritent d'être interrogés dans le contexte post-minier actuel. Quelle peut-être la place de cet héritage matériel, culturel, territorial, et à quelle échelle ? La cohérence de ce territoire, construite autour du gisement souterrain et son exploitation, fait-elle toujours sens au regard des enjeux environnementaux, sociaux, climatiques qui découlent de l'après-mine ou lui sont concomitants ?

Si des initiatives ont localement abouti à la patrimonialisation de certains sites (carreau Rodolphe, musée de la potasse), la cohérence de cette démarche de conservation et de mise en valeur à l'échelle du bassin reste limitée, par le morcellement des propriétés (collectivités, privés, État), la différence de temps écoulé depuis la fin de l'exploitation d'un puit à l'autre, l'importance des installations et l'attachement qui en découle très localement. La présence matérielle de l'héritage minier a, par ailleurs, été fortement affectée par la requalification totale ou partielle des carreaux (bâtiments rasés, nouvelles installations, friches), le traitement des terrils (dissolution totale ou partielle) et leurs dispositifs de protection (clôtures), mais a priori aussi les projets d'urbanisation alentours (encerclement, déplacement des accès) qui ont modifié le contexte, les volumes, les ouvertures. Les cités minières ont, quant à elles, peu évolué, conservant leur structure presque autarcique, distincte du bourg, et subissant pour beaucoup l'usure du temps, visible sur le bâti. Cette dernière est, par ailleurs, révélatrice du désengagement progressif de l'exploitant historique, les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA), de ses œuvres sociales, qui orchestraient le quotidien communautaire des mineurs, dont la qualité de vie, hors travail, était particulièrement bonne à l'époque (maisons avec jardin, services, éducation...).

A l'échelle du grand paysage, le bassin potassique s'étend au Sud de la plaine d'Alsace, dans la continuité du piémont des Hautes-Vosges à l'Ouest, et préfigure les collines du Sundgau plus au Sud. Les élévations artificielles des terrils recouverts de graminées tout à la fois surprennent dans ce bassin peu accidenté, par leur hauteur et leur forme, et répondent aux reliefs plus lointains qui les environnent, en même temps qu'elles s'y perdent. Remarquables donc, elles sont néanmoins dans l'ombre de ces grands reliefs naturels parfois, d'autant plus dans le paysage semi-fermé et morcelé que composent les forêts du territoire.

A la question de la mise en valeur de l'héritage minier s'ajoute celle du développement des énergies renouvelables, voulu et largement engagé par la communauté d'agglomération de Mulhouse, à laquelle sont intégrées aujourd'hui la majeure partie des communes du bassin. Implanter des centrales photovoltaïques sur des parcelles considérées comme polluées, telles que les carreaux miniers et terrils, est encouragé dans les documents d'urbanisme et renforcé par la pression foncière qui découle de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Concilier patrimoine minier et futur renouvelable peut ainsi représenter un véritable enjeu pour le bassin potassique.

La pollution saline des sols à proximité des terrils, voire parfois des carreaux, ainsi que celle de la nappe phréatique qui en découle directement, constituent également un enjeu écologique majeur pour le devenir des sites miniers et des milieux environnants. L'extraction de la potasse a en effet la particularité de produire des déchets salés, pouvant être dissous par l'eau. Selon que les terrils sont étanchés (couverts d'une géomembrane)/ végétalisés et restent intègres, ou non, ils représentent donc une source potentielle de pollution de la nappe d'Alsace (à quelques mètres seulement sous la surface) par lessivage des eaux de pluie. Devenus des marqueurs dans le paysage par leurs formes artificielles et leurs dimensions imposantes, ces terrils ne sont finalement pas intrinsèquement immuables. L'évolution sur le très long terme de ces entités, ni naturelles ni tout à fait artificielles, questionne leur rôle possible dans un maillage territorial appelé à répondre aux enjeux de diversification des milieux et d'accueil du vivant face à l'artificialisation des sols, la pression de l'agglomération mulhousienne, le réchauffement climatique et ses conséquences sur la faune, la flore et les conditions de vie humaine.

L'héritage minier est ainsi multiple, à la fois matériel par sa présence incontournable dans le paysage et ses effets sur la structure du territoire et sur ses milieux mais aussi socio-culturel par le mode de vie des communautés de mineurs dans leurs cités, et les représentations de son histoire et ses transformations, d'apogée à déclin. Pour questionner sa mise en valeur, son rôle dans le devenir du territoire, il est nécessaire de comprendre comment ceux dont il est le quotidien le considèrent et l'appréhendent, ce qui le dessert ou non spatialement, sa cohérence ou non dans le bassin.

Une étude de l'emprise de l'activité minière et ses ramifications ainsi que de la place du bassin dans son contexte, est nécessaire pour pouvoir définir quelle entité territoriale a du sens aujourd'hui. Il s'agit de prendre en compte l'historique minier binational¹ et les transformations qu'il a induites mais aussi de considérer ce qui n'est pas lié à la mine et qui relève de sa géographie, ses milieux, des autres activités de cette région dynamique, ou encore les orientations des différentes collectivités. Cela peut se concrétiser par recherches historiques, des études cartographiques et des rencontres avec les acteurs tels que services d'agglomération, de communes, agence d'urbanisme ou CAUE². La reconversion de bassins miniers a donné lieu à des projets d'aménagements à très vastes échelle comme dans la Ruhr (Allemagne), avec une importante conservation du patrimoine bâti et une orientation environnementale forte associée à une économie culturelle et récréative. Le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais, sujet, lui, à une destruction rapide des installations minières pour lancer de nouvelles activités, a également développé son attractivité par la culture et des loisirs. Aller découvrir in situ ces territoires qui se sont appropriés leur héritage minier peut nourrir les réflexions de projet.

Pour étudier l'intérêt d'une mise en valeur patrimoniale, une étude cartographique de l'état actuel des carreaux, terrils et cités minières, basée sur des relevés de terrain semble indispensable. Il peut être intéressant de constater ce qui est visible, depuis où et par qui (ouverture, accès, distance, fréquentation), les limites privé/public, les traces éventuelles de ce qui a déjà disparu, l'évolution éventuelle au fil des saisons. Compléter par une analyse des milieux environnants, de leur maillage dans le territoire, de leur interface avec les traces du système minier et sa base géologique, peut permettre d'identifier des leviers de projet.

Afin d'appréhender la perception qu'ont les riverains, habitants ou travailleurs, de l'héritage minier, il peut être pertinent de réaliser des entretiens. En supposant que l'attachement est très variable, selon l'histoire de chacun (mineur, nouvel arrivant...) et la proximité avec les sites miniers (habitant de cité minière ou non, état de reconversion du carreau le plus proche), plusieurs profils de personnes seraient à rencontrer. Les associations d'anciens mineurs peuvent aussi être une porte d'entrée.

A partir des premières visites de terrain, études cartographiques et de photographies anciennes, ainsi que rencontres d'acteurs, une de mes premières intuitions est que les terrils, qui semblent être des impensés dans les politiques d'urbanisme actuelles, ont un rôle potentiellement environnemental à jouer dans le devenir du territoire, en interaction avec les milieux qui les entourent, le sous-sol, le réseau hydrographique, la trame ferroviaire abandonnée. L'héritage minier et les énergies renouvelables, en l'occurrence solaire, peuvent peut-être devenir des leviers d'attractivité et de résilience à articuler ensemble, à l'échelle du bassin voire de l'agglomération. Une réflexion spatiale autour du patrimoine matériel disparu (carreaux, terrils) pourrait également être intéressante.

1. Le bassin potassique, tout comme l'Alsace en général, a été un territoire disputé entre France et Allemagne, au cours du XXème siècle.
2. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.